REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 16 octobre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Prévention contre les virus de l'hiver

Lancement de la campagne de prévention contre les virus respiratoires de l'hiver, rappel des gestes de protection et modalités de vaccination

Le canton de Genève lance cette semaine sa campagne de prévention contre les virus de l'hiver qui rappelle les gestes de protection à adopter et promeut la vaccination contre le COVID-19 et la grippe, deux virus respiratoires responsables de centaines d'hospitalisations et de décès chaque année à Genève. Les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les personnes avec maladie chronique sont particulièrement à risque de complications. C'est pourquoi, les deux vaccins leur sont fortement recommandés. Ils sont remboursés, sans ordonnance et peuvent être faits soit le même jour, soit de manière décalée chez de nombreux médecins traitants, pharmacies et centres médicaux (voir la carte interactive).

L'inscription pour la vaccination contre le COVID-19 est possible dès le 13 octobre en ligne ou en contactant le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) par téléphone au T. 022 546 52 80 du lundi au vendredi.

Se vacciner contre le COVID-19

La vaccination contre le COVID-19 est recommandée et gratuite pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes atteintes d'une maladie chronique, dès l'âge de 16 ans. Selon l'évaluation du médecin, les femmes enceintes peuvent se faire vacciner dès le 2ème trimestre de grossesse, gratuitement, sur présentation d'une ordonnance médicale.

Cette année, les recommandations n'incluent pas le personnel de santé ni les proches de personnes vulnérables, qui peuvent se faire vacciner moyennant un paiement de 64 francs. Il en va de même pour la population générale âgée de 16 à 64 ans sans maladie chronique.

- Important: la vaccination contre le COVID-19 protège très bien contre les complications de la maladie, mais très modestement contre la transmission du virus. Pour protéger les proches et les patients à la santé fragile, il est indispensable d'appliquer les mesures barrières, en particulier en cas de symptômes.

Les nouveaux vaccins à ARNm des fabricants Moderna et Pfizer/BioNTech, adaptés aux variants Omicron, vont être mis à disposition de la population genevoise dans près d'une centaine de pharmacies, cabinets médicaux et dans les établissements médico-sociaux (EMS).

Un délai d'au moins six mois après une infection connue ou une précédente vaccination contre le COVID-19 reste recommandé avant la dose de rappel.

Se vacciner contre la grippe

La vaccination contre la grippe est fortement recommandée pour les personnes à risque de complications: personnes de 65 ans et plus, personnes avec une maladie chronique, femmes enceintes et enfants prématurés dès l'âge de 6 mois. Le vaccin est alors remboursé sous réserve du montant de la franchise. Par ailleurs, le vaccin est aussi recommandé aux personnes qui sont en contact dans le milieu professionnel ou personnel avec ces personnes ou avec les nourrissons de moins de 6 mois.

En lien avec la grippe aviaire circulant dans le monde animal, le vaccin est également cette année fortement conseillé aux personnes en contact avec de la volaille ou des oiseaux sauvages. Enfin, toute personne souhaitant éviter les désagréments créés par la grippe peut se faire vacciner.

Pour les personnes ne faisant pas partie d'un groupe à risque de complications, la vaccination contre la grippe coûte environ 40 francs, et 30 francs lors de la prochaine Journée nationale de vaccination contre la grippe qui aura lieu le 10 novembre.

La période idéale pour la vaccination contre la grippe se situe entre mi-octobre et fin décembre, mais cela reste possible tout l'hiver.

Mesures barrières contre les virus de l'hiver

Les virus respiratoires circulent davantage en hiver, notamment parce que nous passons plus de temps à l'intérieur. En addition de la vaccination contre le COVID-19 et contre la grippe, les mesures de protection contre ces virus et les autres virus respiratoires moins graves sont: l'aération régulière des locaux, le port du masque en cas de symptômes et l'hygiène des mains. Ces recommandations sont particulièrement importantes pour les personnes à risque de complications et pour les personnes qui sont régulièrement en contact avec elles.

Pour toute information concernant la vaccination contre le COVID-19 et contre la grippe, consultez www.ge.ch/virushiver.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités (DSM), par l'intermédiaire de M Cédric Alber, directeur de la communication, T. 079 377 45 12;*
- *M. Adrien Bron, directeur général, direction générale de la santé, T. 022 546 50 26;*
- *Pre Nathalie Vernaz, pharmacienne cantonale, T. 022 546 51 82.*